

L'équipe pluridisciplinaire



- Directeur
- Chef de service
- Secrétaire
- Psychologue clinicien
- Psychomotricien
- Orthophoniste
- Enseignant spécialisé
- Animateur LSF
- Interface de communication
- Éducateur spécialisé
- Assistant de service social

Le service est géré par l'APADAG, l'Association des Parents et Amis des Déficients Auditifs de Guyane., C' est une association «loi 1901» créée en 1989 par des parents décidés à éduquer leurs enfants dans leur milieu naturel. Elle est présente sur Cayenne et Saint-Laurent. Elle gère 4 services :

- SAMSAH ET SESSAD DA (Défiance Auditive)
- SESSADys (troubles spécifiques du langage et des apprentissages)
- Centre de Formation :Langue des Signes Française

Contact: association : apadag@apadag.org



SESSAD AMARANTE

7 rue François Arago 97 300 CAYENNE

Tél.: 05 94 25 51 21 / Fax : 05 94 31 20 74

E-mail: sessad.cayenne@apadag.org

Secrétariat : ouvert au public

lundi au vendredi : 08h30 à 12h00

Mardi Mercredi , vendredi : 14h00 à 17h00

ANTENNE

SAINT LAURENT DU MARONI

3, allée des IBIS 97320 Saint Laurent

Tel :05 94 34 28 59/ Fax : 05 94 34 79 10

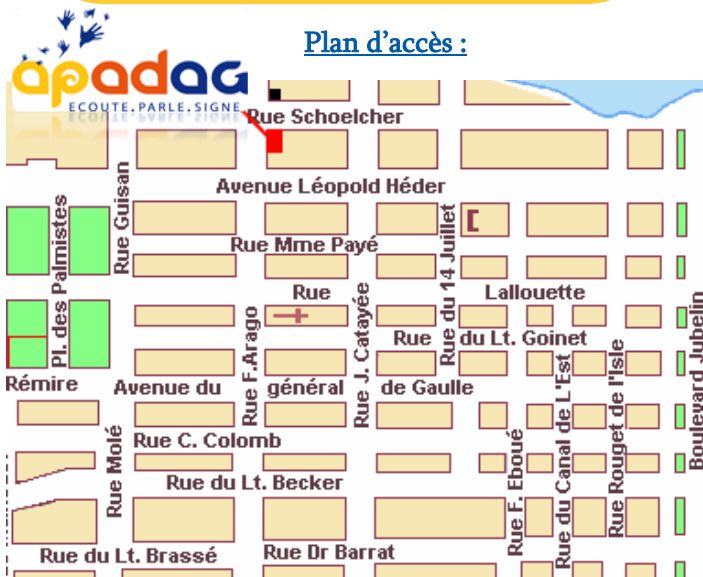
E-mail: sessad.slm@apadag.org

Secrétariat : ouvert au public

Lundi et Mardi : 08h30 - 12h / 14h- 17h30

Mercredi : 9h-12h / 14h-17h30

jeudi et vendredi : 8h à 12 h



SESSAD AMARANTE

Le « SESSAD DA »

c'est un

Service Education Spéciale et de
Soins à Domicile pour le
Soutien à l'inclusion sociale des

enfants sourds
et
malentendants



« NOU LA ! »

Présentation du service

Le SESSAD DA est composé de 2 services

SAFEF: Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce pour les enfants de 0 à 3 ans

SSEFIS: Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire pour les jeunes de 3 à 20 ans

Le service accueille 45 enfants et adolescents présentant une déficience auditive bilatérale moyenne avec troubles associés, sévère à profonde ayant un retentissement sur leur communication, la vie quotidienne, leur apprentissage scolaire et nécessitant un accompagnement éducatif, rééducatif, pédagogique spécialisé.

L'orientation vers le service nécessite:

- une orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- des droits ouverts à la Sécurité Sociale.

Le SESSAD est financé par l'assurance maladie et est sous l'autorité de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Notre Mission

décret n°89-798 du 27 octobre 1989.

Favoriser l'inclusion sociale du jeune, son épanouissement pour un accès à une citoyenneté pleine et entière

Notre Action

Concevoir et mettre en œuvre un projet d'accompagnement personnalisé co-construit avec le jeune et sa famille, en collaboration avec les partenaires qui interagissent avec eux.



Le SESSAD est une structure mobile qui favorise l'inclusion scolaire et sociale, l'épanouissement et le développement de l'autonomie de l'enfant.

Le projet éducatif des parents est la base de l'élaboration du projet individuel de l'enfant

Nos actions peuvent se dérouler dans les locaux du SESSAD, à l'école, au domicile ou sur tout autre lieu de vie de l'enfant.

Nos Moyens

- Des entretiens avec le jeune et sa famille
- Des accompagnements pour faciliter la communication
- Des prises en charge individuelles et/ou groupales
- une coordination médicale, paramédicale et thérapeutique
- La participation aux Equipes de Suivi de la Scolarisation de l'enfant
- des rencontres d'information et de sensibilisation sur la surdité et ses conséquences

Le Partenariat

MDPH

Education Nationale

Professionnels de santé libéraux ,

Les Services de soins



Entreprises,

Centre

nationaux de ressources pour handicaps rares ,

Structures culturelles et sportives et de loisirs

...